

# APPEL A CONTRIBUTION SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

avant le 31 mai 2023

« LES TALENTS DE  
DEMAIN SONT  
FORMES SOUS LES  
FEUILLES DE NOS  
GINKGO »

Lyon • Dardilly • Ecully



**EPLEFPA**

Lycée horticole  
Paysage et Environnement - Dardilly

Centre de Formation et de  
Promotion Horticole - Ecully



## L'EPLEFPA, un véritable campus !



**Claudine  
ROUCAYROL**  
Directrice EPLEFPA,  
Proviseur du Lycée

« Actif depuis plus de 230 ans, notre établissement est devenu au fil du temps une référence dans les domaines du végétal : horticulture, paysage, environnement, sciences, agriculture urbaine. L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Lyon-Dardilly-Ecully est aujourd'hui un véritable campus constitué de 4 centres (Le lycée, le CFPH, l'exploitation horticole et le CFA territorial ENVOL). Le lycée accueille 300 élèves et étudiants de la seconde au BTS.

En 2021, grâce à la taxe d'apprentissage que les entreprises nous ont versées, le lycée a pu proposer à ses élèves et étudiants des filières professionnelles et technologiques :

- > Des sorties leur permettant de belles découvertes professionnelles et pour les étudiants de BTSA Technico-Commercial Jardins et Végétaux
- > Ornementaux, un voyage d'étude
- > Une semaine banalisée
- > De nombreux abonnements à des revues professionnelles et des livres de référence dans les domaines de l'horticulture et du paysage
- > Des Travaux Pratiques grandeur nature en Aménagements Paysagers grâce à l'achat de matériaux et matériels. »

## L'EPLEFPA, au service du Végétal

« Le CFPH d'Ecully est un Centre de Formation Professionnelle centré sur le Végétal. De l'aménagement paysager à la production horticole, le CFPH forme des adultes et 300 apprentis du CAPA à la licence professionnelle.

Le CFPH s'engage à proposer des espaces de pratique en adéquation avec les enjeux de la place du végétal dans les aménagements de demain. Nouvelles variétés de plantes, lutte contre les îlots de chaleur, préservation des ressources en eau, aménagements durables, gestion des eaux de ruissellement....

Nous avons besoin d'investir dans de nouveaux aménagements pédagogiques avec de nouvelles espèces végétales et de nouveaux matériaux.

Le site du CFPH doit faire évoluer son arboretum et proposer des espaces aménagés avec les dernières techniques paysagères. Ces investissements ont besoin de vos dons en nature. »



**RÉMI  
GUEORGIU**  
Directeur CFPH

# LES DEUX PARTS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

**1** La première part est réservée au financement de l'apprentissage, son montant est de 87 % via les OPCO.

**2** La seconde part représente 13 % de la taxe d'apprentissage. Elle est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles et est versée directement aux établissements.

## COMMENT VERSER ?

» Versement monétaire adressé au Lycée de Dardilly (voir fiche «Engagement de versement»).

» Don en nature au CFPH d'Écully.\*

\* Les Centres de Formation par Apprentissage peuvent bénéficier de cette seconde part mais uniquement pour des « versements en nature », sous forme d'équipements et de matériels « conformes aux besoins des formations ».

## FAIRE «UN DON EN NATURE»

» De produits de votre stock,

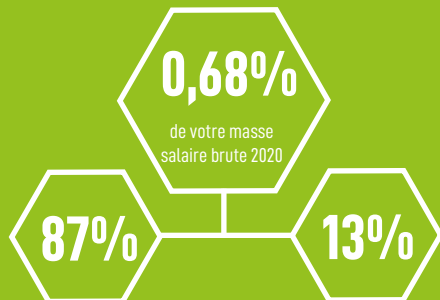
» De produits achetés spécifiquement pour en faire don au CFA\*.

\*L'équipement ou matériel répondant aux besoins des formations. Prenez contact avec le CFPH.

Suite à votre versement (monétaire ou par don), un reçu ibératoire sera transmis à votre entreprise.

La fiche d'engagement de versement doit être remplie et envoyée obligatoirement (pour le versement monétaire et/ou le don en nature) soit par courrier à EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully 26 chemin de la bruyère 69570 DARDILLY ou par mail à [legta.dardilly@educagri.fr](mailto:legta.dardilly@educagri.fr)

## Taxe d'apprentissage 2023



### QUOTA

de votre taxe, versés à votre OPCO de branche

**Bénéficiaires exclusifs : les CFA**

\* taxe d'apprentissage

### «BARÈME» ou solde de la TA\*

de votre taxe, versés en direct aux établissements de votre choix

**Adressez votre versement au Lycée ou votre don en nature au CFPH**

**avant**

**le 31 mai 2023**

## MODES DE RÈGLEMENT :



**PAR VIREMENT**

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0440 735  
BIC : TRPUFRP1



**PAR CHÈQUE**

accompagné du document «Engagement de versement»

Le montant du don en nature pourra ensuite être déduit du solde de la taxe d'apprentissage selon les modalités fixées par l'arrêté du 27 décembre 2019. Pour un matériel d'occasion il faut le valoriser selon sa valeur comptable et non sa valeur sur le marché.

# MERCI!

En versant votre solde de taxe d'apprentissage à l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Lyon-Dardilly Ecully, vous devenez un partenaire privilégié de nos formations. Vous investissez dans l'avenir car les apprenants d'aujourd'hui sont vos futurs collaborateurs. Vous participez au développement de formations en lien avec le végétal et à l'innovation pédagogique.

## POUR LE VIREMENT

---

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0440 735

BIC : TRPUFRP1

## CONTACTS

---

**Lycée Horticole du Paysage et de l'Environnement**

26 chemin de la Bruyère 69570 Dardilly

04 78 66 64 00

**Annie Vernozy, secrétariat de direction**

[legta.dardilly@educagri.fr](mailto:legta.dardilly@educagri.fr)

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>



# APPEL A CONTRIBUTION TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

avant le 31 mai 2023

« LES TALENTS DE  
DEMAIN SONT  
FORMES SOUS LES  
FEUILLES DE NOS  
GINKGO »

